

ENERCOOP BELGIQUE SCRL

Dieweg 274

1180 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0634.607.454

**PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES COOPÉRATEURS**

**DU 15.03.2019**

---

L'assemblée générale extraordinaire des coopérateurs s'est réunie le 15 mars 2019, au TOF THÉÂTRE, à 1470 Genappe, rue de Charleroi 58.

La séance est ouverte à 18h45.

**I. Composition de l'Assemblée**

Les noms, les références et les qualités de coopérateurs des membres composant la présente assemblée sont repris dans la liste des présences ci-annexée, les votes ayant été exprimés électroniquement n'étant pas repris dans ladite liste des présences.

**II. Composition du bureau**

Me Nicholas OUCHINSKY et Monsieur Alec MARECHAL en leurs qualités d'administrateurs provisoires, désignés par ordonnance du Président du tribunal de l'entreprise du Brabant wallon du 18 septembre 2018 remplacent l'organe de gestion de la scrl ENERCOOP BELGIQUE.

Me Nicholas OUCHINSKY assure la présidence de l'assemblée.

Me Vardges KHANJARYAN est désigné en qualité de secrétaire.

Il est à noter que l'ensemble des administrateurs existants de la scrl ENERCOOP BELGIQUE ont démissionné de leur fonction avant la présente assemblée générale.

Il est également à noter que les administrateurs provisoires *qualitate qua*, ont décidé de convoquer cette assemblée générale extraordinaire en début de soirée afin de permettre au plus grand nombre de coopérateurs d'être présents.

Ces derniers ont même mis en place un système de vote à distance afin de permettre aux coopérateurs se trouvant dans l'impossibilité d'être présent à la présente assemblée générale, de pouvoir émettre leur vote sur les propositions de continuité qui devaient y être présentées.

### III. Examen du quorum

Par courriers datés du 27 février 2019, M. Alec MARECHAL et Me Nicholas OUCHINSKY ont convoqué les coopérateurs de la SCRL ENERCOOP BELGIQUE, à l'assemblée générale extraordinaire fixée au 15 mars 2019, ayant les points suivants à l'ordre du jour :

1. La lecture du rapport spécial des administrateurs provisoires, ci-annexé ;
2. La présentation de leur proposition, ci-annexée, par les deux organisations qui se proposent d'assurer la continuité de l'entreprise ;
3. Le vote des coopérateurs sur la continuité de l'activité d'ENERCOOP BELGIQUE ou sur sa dissolution ;
4. Examen des candidatures manifestées par certains coopérateurs en vue de la constitution d'un nouveau conseil d'administration ;
5. Divers.

À l'ouverture de la séance, à 18h45, il est constaté l'absence de nombreux coopérateurs qui n'ont pas donné suite à la convocation qui leur a été adressée conformément au prescrit de l'article 431 du Code des sociétés. Le quorum des présences n'a été que de 44,92%.

L'assemblée n'a, en conséquence, pas pu valablement délibérer eu égard au prescrit de l'article 31, alinéa 4 des statuts de la SCRL ENERCOOP BELGIQUE, qui stipule que :

*« Lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, sur le règlement d'ordre intérieur, l'exclusion des associés, ou sur la dissolution de la société, elle ne peut valablement délibérer que si l'objet des modifications proposées ou la dissolution a été spécialement indiqué dans la convocation et si ceux qui assistent à l'assemblée représentent la moitié au moins des parts sociales. Si l'assemblée ne réunit pas cette dernière condition, une nouvelle assemblée est convoquée avec le même ordre du jour. En ce cas, l'assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre de parts représentées. La proposition devra recueillir une triple majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, d'abord parmi les détenteurs de parts A, puis parmi les détenteurs de parts B et C. Cette triple majorité est portée à quatre cinquièmes des voix A, B et C lorsque la modification aux statuts porte sur l'objet social. »*

Une nouvelle convocation sera, en conséquence, adressée aux coopérateurs de la SCRL ENERCOOP BELGIQUE pour la prochaine assemblée générale extraordinaire, qui statuera sur les points d'ordre du jour susmentionnés et qui se tiendra le 26 avril 2019, au TOF THÉÂTRE, à 1470 Genappe, rue de Charleroi 58.

En vertu des statuts d'Enercoop Belgique, l'assemblée générale du 26 avril délibérera valablement quel que soit le capital représenté.



Monsieur ALEC MARÉCHAL  
Administrateur provisoire



Me Nicholas OUCHINSKY  
Administrateur provisoire

Le secrétaire  
Me Vardges KHANJARYAN





20	4911 Dewitte	Pierre	x					2500		500
21	3392 Dubois	Vincent	x					3000		600
22	5329 Dupont	Yves	x					50		10
23	502 Favarin	Jean-Pierre	x					5000		1000
24	5232 Forys	Didier	x					1000		200
25	385 Gilain	Christine	x					5000		1000
26	596 Hacq	Christian		x		Jean Pilliez		3600		720
27	2215 Haddad	Martine	x					1000		200
28	907 Heiremans	Catherine		x		Giovannie TESTA		0	procuration non valide	0
29	4253 Hoet	Erik	x						absent	0
30	5370 Hustinx	Mario	x					1000		200
31	5417 Jeunieu	Joseph	x					1000		200
32	3963 Laporte	Philippe	x					500		100
33	3858 Lecocq	Annie	x					5000		1000
34	5515 Lecocq	Jean-François	x					5000		1000
35	2542 Lesne	Philippe	x					100		20
36	3581 Malaise	Raoul	x					5000		1000
37	4414 Meerts	Nicolas	x					5000		1000
38	3919 Merlin	Camille	x					1500		300
39	4254 Merlin	Patrick	x					1500		300
40	3922 Merlin	Théophile		x		Patrick Merlin		1500		300
41	4229 Minon	Vincent	x					2500		500
42	465 Nix	Eliane		x		Barp Guerrino			procuration non valide	0
43	663 Parisse	Philippe	x					1000		200
44	699 Pilliez	Jean	x					1000		200

45	5367	Poletto	René	x						500			100
46	4934	Poncelet	Michel		x		Christine GILAIN			1000			200
47	4036	Restiglian	Morana		x		Christine GILAIN			2000			400
48	2593	Servais	Olivier	x						100			20
49	4371	Sohy	Luc	x					absent				0
50	932	Spaziano	Max		x		Giovannie TESTA						0
51	931	Testa	Arthur		x		Giovannie TESTA						0
52	5521	Testa	Giovanni	x						2000			400
53	930	Testa	Pauline		x		Giovannie TESTA						0
54	5470	Tillieut	Michel	x						5000			1000
55	4303	van den Berg	Emmanuel	x						500			100
56	447	Vivier	Anne		x		Defranne Ph			2800			560
57	4035	Zieleniec	Maurice		x		Christine GILAIN			2000			400
58	5467	Fache	Catherine	x						650			130
59	4273	Dumont	André		x		Jean Pilliez			240			48
60	507	Dartois	Cédric				Jean Pilliez			200			40
61	499	Gevers	Hubert		x		Christine GILAIN			20000			4000
62	3123	Vitry	Pierre	x						5000			1000
63	3125	Bodart	Geneviève		x		Pierre Vitry			5000			1000
64	5137	Gouverneur	Jean-Pierre	x						50			10
65	5484	Lardinois	Viviane		x		Boninsegna R			10			2
66		Claus	Yves	x						5			1
67	1707	Oldenhove	Pierre	x						100			20
68	4921	Schupisser	Jurg	x						5000			1000

